

Cadre réservé au contrôle de légalité

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le

ID : 039-213903073-20250924-M_2025_0020-DE

S²LO

DÉLIBÉRATION N° M_2025_0020 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 / 09 / 2025

Date de la convention :
17 / 09 / 2025

Date d'affichage :
17 / 09 / 2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 11
- Présents : 9
- Votants : 9

Votes :

- Pour : 9
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six septembre à vingt heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MAISOD, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Michel BLASER.

MEMBRES PRÉSENTS :

M. Michel BLASER, Mme Céline GROS, Mme Michèle BERTHOLINO, M. Régis LACROIX, Mme Delphine BARTHET, Mme Julie REVY, M. Julien BUFFAUT, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT.

ABSENT(S) AVEC POUVOIR :

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Mme Sonia MORNICO, M. Franck GANEVAL

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Céline GROS

OBJET : SIE DE LA MERCANTINE – APPROBATION DE L'ADHÉSION DE LA COMMUNE DE CRENANS

VU la délibération n°SIE_2025_0009 adoptée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Mercantine en date du 18 septembre 2025 ;

VU la demande officielle de la commune de Crenans sollicitant son adhésion au SIE de la Mercantine à compter du 1er janvier 2026 ;

VU les objectifs poursuivis par cette adhésion, notamment la mutualisation des moyens, l'amélioration du service public de l'eau et la garantie d'une gestion durable de la ressource ;

VU la nécessité éventuelle d'adapter les moyens humains du SIE pour accompagner cette nouvelle adhésion, notamment concernant les heures de mise à disposition du secrétariat ;

Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal, à l'**UNANIMITÉ**, DÉCIDE :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune de Crenans au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Mercantine à compter du 1er janvier 2026 ;
- **AUTORISE** l'augmentation des heures de mise à disposition du secrétariat pour le SIE, actuellement fixées à 4 heures par semaine, si cela s'avère nécessaire pour assurer le bon fonctionnement du syndicat suite à l'intégration de la commune de Crenans.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme, Le Maire, Michel BLASER


